



Note de conjoncture

EFFECTIFS ET DÉPENSES DES BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU-C

LES EFFECTIFS DES BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU-C AU 30 JUIN 2019

Les effectifs de la CMU-C sont estimés à 5,77 millions au mois de juin 2019, pour l'ensemble du territoire. Ils sont en hausse de 3,5 % par rapport à juin 2018, dont 3,9 % en métropole et 0,6 % dans les Dom. Cette progression est plus dynamique qu'attendue au regard de la baisse du nombre de demandeurs d'emploi un an plus tôt. Elle est liée à une hausse du nombre de demandes vraisemblablement consécutive aux récentes mesures de simplification de l'accès aux droits (simplification du formulaire, suppression de pièces justificatives, développement des démarches en ligne).

Effectifs des bénéficiaires de la CMU-C au 30 juin 2019			
effectifs en milliers	Métropole	DOM	Total
Tous régimes *	5 172	599	5 771
Évolution sur 6 mois	2,9%	-0,2%	2,6%
Évolution sur un an	3,9%	0,6%	3,5%
dont Régime général**	4 600	564	5 164
Évolution sur 6 mois	3,6%	0,4%	3,3%
Évolution sur un an	4,9%	1,2%	4,5%

* Dont 487 500 bénéficiaires gérés par les organismes complémentaires

** Dont 405 000 bénéficiaires gérés par les organismes complémentaires

LES DÉPENSES POUR LA PART CMU-C AU 30 JUIN 2019

Le coût moyen de chacun des trois principaux régimes continue d'augmenter.

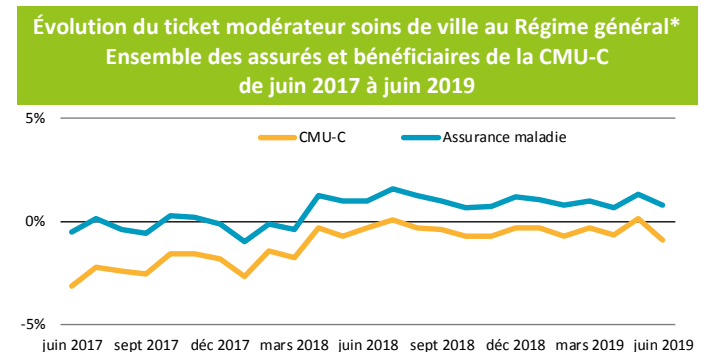
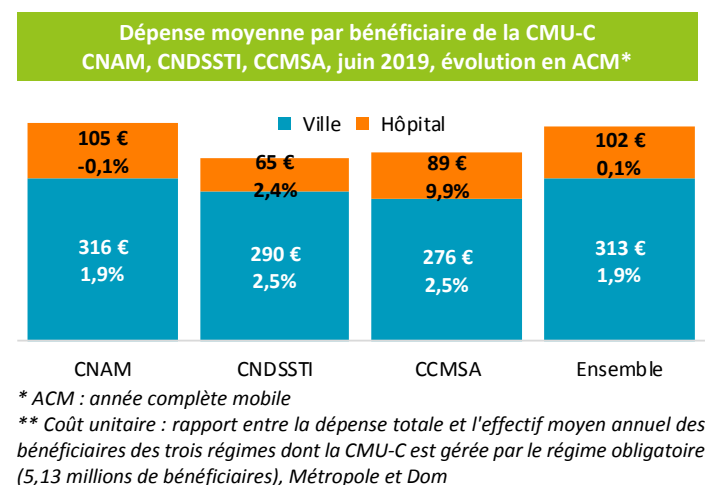
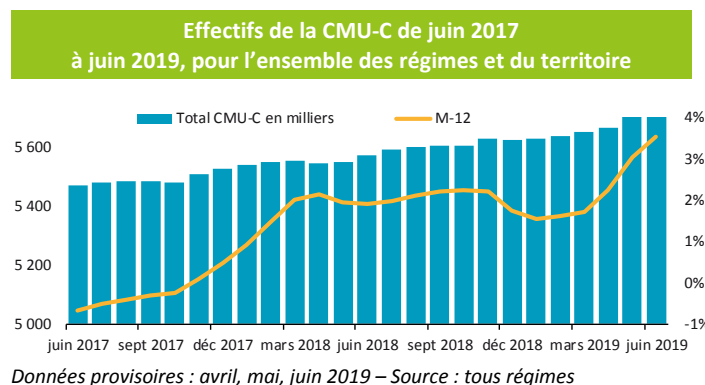
Au régime général, la dépense pour la part CMU-C est de 1,96 Md€ à fin juin 2019, en année complète mobile, avec un coût moyen de 421 € en progression de 1,4 %.

À la CNDSSSTI, la dépense est de 118 M€, avec un coût moyen de 355 €, en hausse de 2,5 %. À la CCMSA, la dépense est de 50 M€, avec un coût moyen de 365 €, en augmentation de 4,2 %.

Pour le total des trois régimes, la hausse de la dépense moyenne pour les soins de ville continue d'être portée par celle du poste des dépassements pris en charge pour les prothèses dentaires, en augmentation de 11,5 %, pour un montant de 62 € pour les trois régimes confondus.

Au régime général, pour la part du seul ticket modérateur, pour les soins de ville, la dépense des bénéficiaires de la CMU-C au régime général baisse légèrement au mois de juin 2019, à l'image de celle de l'ensemble des ressortissants du régime.

*hors dépassements autorisés pour le dentaire, l'optique et l'audioprothèse



* 8 postes : honoraires des généralistes, honoraires des spécialistes, honoraires dentaires, honoraires paramédicaux & sages-femmes libérales, médicaments, dispositifs médicaux, frais de transport, analyse et biologie

EFFECTIFS DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ACS

LES EFFECTIFS DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ACS AU 30 JUIN 2019

À fin juin 2019 et sur une année, 1,69 million de personnes ont obtenu une attestation ACS. Les effectifs ont augmenté de 5,1 % en rythme annuel. La croissance se poursuit tout en ralentissant par rapport aux deux années précédentes. Ces hausses soutenues étaient liées à la mise en place de la réforme de juillet 2015 et aux campagnes de promotion qui l'avaient accompagnée.

Le nombre de personnes couvertes par un contrat ACS A, B ou C s'établit à un peu plus de 1,29 million à la même date. Il a augmenté de 4,5 % sur une année. Comme le nombre d'attestations, la souscription à un contrat ACS décélère en particulier en référence à 2017 et au début de l'année 2018, périodes sur lesquelles la progression était de 8 % en moyenne.

L'évolution à un rythme comparable entre délivrance des attestations et utilisation conduit à une stabilité du taux d'utilisation qui oscille entre 76 % et 77 %.

La répartition des personnes protégées par type de contrat est stable dans le temps : le contrat C reste prédominant puisqu'il regroupe à lui seul 40 % des utilisateurs. Plus des trois quarts des personnes sont couvertes par un contrat de niveau supérieur (contrat C) et / ou intermédiaire (contrat B).

Évolution des effectifs protégés par un contrat ACS de janvier à juin 2019					
Mois	En milliers				En taux
	Souscription contrats ACS (flux)	Sorties contrats ACS (flux)	Contrats ACS en cours (stock)	Evolution mensuelle (stock)	Utilisation attestations ACS
2019 janv	105	111	1 259	-6	76,2%
2019 févr	93	87	1 266	7	76,4%
2019 mars	98	89	1 275	9	76,8%
2019 avr	97	90	1 282	7	76,9%
2019 mai	85	79	1 289	6	76,7%
2019 juin	85	82	1 292	3	76,1%

Source : 11 groupements gestionnaires de l'ACS

Répartition des effectifs protégés selon le contrat ACS souscrit (en milliers)				
	A	B	C	Total
2019 juin	295	487	511	1 292
Répartition	22,8%	37,6%	39,5%	100,0%

Source : 11 groupements gestionnaires de l'ACS

TAXE DE SOLIDARITÉ ADDITIONNELLE

LA TAXE DE SOLIDARITÉ ADDITIONNELLE SUR LE PREMIER SEMESTRE 2019

Après avoir enregistré une faible augmentation sur 2018 (+ 1,1 % ramené à + 1,3 % à méthode de comptabilisation inchangée pour les OC¹), l'assiette de la TSA est repartie en forte hausse au premier trimestre 2019 et poursuit ce dynamisme sur le deuxième trimestre : + 3,6 %, après + 4,5 % sur le premier trimestre.

Sur le premier semestre 2019, la hausse ressort à 4,1 % par rapport au premier semestre 2018.

Outre la hausse liée à l'augmentation du prix des contrats de complémentaire santé, il y a certainement un effet « base »

dans la mesure où le premier semestre 2018 a été stable par rapport au premier semestre 2017 (+ 0,2 % versus + 2,1 % sur le second semestre).

La forte dynamique constatée en 2018 sur les principales déclarations relatives aux garanties santé non-responsables ne se poursuit pas sur le premier semestre : + 1,5 % après + 9,8 % entre 2017 et 2018.

Le produit de la taxe de la TSA s'établit à 2,7 milliards d'euros sur le premier semestre 2019, en hausse de 4,2 % par rapport au premier semestre 2018.

Évolution des sous-assiettes de TSA entre le premier semestre 2018 et le premier semestre 2019 (en millions d'euros)

	Contrats classiques resp.	Contrats classiques non resp.	Contrats 1er art. C998CGI	Contrats agriculteurs resp.	Contrats agriculteurs non resp.	Contrats au 1er euro	Contrats IJ resp.	Contrats IJ non resp.	Totale assiette TSA
S1 2018	17 209	701	123	726	11	84	230	293	19 376
S1 2019	17 968	711	120	720	9	81	214	345	20 168
Répart. S1 2019	89,1%	3,5%	0,6%	3,6%	0,0%	0,4%	1,1%	1,7%	100,0%
Évol. S1 2019 / S1 2018 (montants)	758	10	-3	-6	-1	-2	-16	51	791
Évol. S1 2019 / S1 2018 (%)	4,4%	1,5%	-2,3%	-0,8%	-12,9%	-2,7%	-6,9%	17,5%	4,1%

Champ : tous redevables de la TSA ayant déclaré une assiette en 2018 et en 2019

Source : télédéclarations des OC auprès de l'URSSAF Île-de-France – Situation arrêtée au 17 08 2019. Déclarations initiales 2018 et 2019

¹ L'assiette déclarée a baissé de 62 M€ sur le quatrième trimestre 2018 suite à un changement de méthode de comptabilisation validé par le Fonds CMU-C dans le cadre de ses vérifications. Cette baisse se traduit mécaniquement par une hausse équivalente au 1^{er} trimestre 2019